

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 avril 2006

---

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 160

présenté par  
M. Birraux, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 14**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 8 de cet article, substituer aux mots :

« ci-dessus »,

les mots :

« au premier alinéa du III ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.